

COMMUNE DE COLLONGES
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 31 MARS 2026

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 31 mars 2026 à 20 heures sur convocation du Maire le 27/03/2026.

Etaient présents :

Mmes et MM. PERREAL, MOREL, PEROUCHET, PERDEAMS, VESIN, DEVILLE, MATHIEU, BESSON, TOSIN, DURAFFOUR, BOSSU, BLAIN, FERRARI-SEGRETO, LONJON, BOUILLOT, RAVOUX, NICOT, PICAZO

Etaient excusés :

Romain MERME (procuration à Virginie BESSON à compter de la délibération n°3)

Assistaient à la séance :

Mme Ludivine BEVILACQUA-PEREZ (DGS)

Secrétaire de séance :

Madame Virginie BESSON

ORDRE DU JOUR

1°) Approbation du PV du conseil municipal du 20 janvier 2026

2°) Délibérations

2.1°) *Fixation du taux d'indemnités du Maire et des Adjointes*

2.2°) *Règlement intérieur*

2.3°) *Création des commissions communales et élection des vice-présidents et des suppléants*

2.4°) *Délégués SIEA*

2.5°) *Délégués PNR du Haut-Jura*

2.6°) *SIEA : plan de financement enfouissement rue Ruybot*

2.7°) *Location d'un hangar*

3°) Points divers

Monsieur le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux nouveaux conseillers de ce deuxième conseil municipal avec la nouvelle équipe et les remercie pour leur mobilisation au service du public. Il a une pensée pour les conseillers municipaux du précédent mandat qui ne se sont pas représentés. Il n'oubliera pas les aventures communales qu'ils ont traversé ensemble.

Il souligne l'importance qu'il attache aux débats et insiste sur la nécessité d'échanger cordialement, même dans les désaccords éventuels à venir.

1°) Approbation du PV du conseil municipal du 20 janvier 2026

Avec une abstention (Alexandre PICAZO), le PV du 20 janvier 2026 est adopté.

2°) Délibérations :

1°) Fixation du taux d'indemnités du Maire et des Adjointes

Suite à l'installation du conseil municipal le 20 mars dernier, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de fixer le taux d'indemnités du maire et des adjoints, étant entendu que celui-ci est calculé de la façon suivante :

Chaque indemnité de fonction ne peut dépasser un taux maximum, fixé par la loi par catégorie de mandat et croissant avec la population de la collectivité. Ces taux ne correspondent pas à des montants bruts en euros mais à un pourcentage du montant correspondant à l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique, c'est-à-dire l'indice brut 1027 (indice majoré 835) tel que fixé par le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique (tableau en pièce jointe).

Il propose de fixer le taux maximum, à savoir, 51,6 pour l'indemnité du maire (soit un net mensuel de : 1 679,01 €) ; et 19,8 pour l'indemnité des adjoints (soit un net mensuel de : 703,69 €).

Monsieur Picazo prend la parole et expose les éléments suivants :

Lors du précédent mandat, deux des trois adjoints ont démissionné de leurs fonctions d'adjoints ainsi que de leur mandat de conseillers municipaux. La commune a ainsi fonctionné pendant quatre ans et demi avec un seul adjoint et un conseil municipal réduit à 17 membres.

Lors du vote relatif au nombre d'adjoints pour ce nouveau mandat, Monsieur Picazo indique s'être abstenu, en le précisant sur son bulletin, en l'absence de débat préalable sur ce sujet.

Il souligne par ailleurs que l'arrivée d'une directrice générale des services en mairie a constitué une évolution positive, dans la mesure où elle a permis de compenser en partie le manque d'adjoints. Il rappelle toutefois que cette fonction représente également une charge salariale importante pour la commune, même si elle semble aujourd'hui nécessaire.

Dans ce contexte, il pose deux questions :

- quels éléments justifient le choix de revenir à trois adjoints, alors que la commune a fonctionné pendant quatre ans et demi avec un seul adjoint ;
- en l'absence, sauf erreur de sa part, de nouvelles recettes fiscales ou de ressources supplémentaires identifiées dans le programme municipal, comment la commune entend-elle absorber cette dépense supplémentaire estimée à environ 20 000 € par an, alors même que d'autres besoins de financement importants existent, notamment pour la maison médicale et les projets scolaires.

Monsieur le Maire répond que la commune n'a, durant cette période, pu fonctionner qu'en service minimum. Il rappelle qu'il est nécessaire qu'un Maire ou un adjoint soit toujours présent sur la commune, notamment pour les cas de décès, les situations de force majeure, ainsi que pour la célébration des mariages et baptêmes civils. Il précise que cette organisation a rendu particulièrement difficile la gestion du planning et a fortement limité les possibilités de congés ou de week-ends.

Concernant le financement, il indique que cette dépense n'ayant pas été supportée pendant plusieurs années, la commune sera en mesure de l'assumer à présent.

Il ajoute qu'avec trois adjoints, la municipalité pourra mieux structurer les projets et avancer plus efficacement dans le développement de la commune.

Monsieur Guillaume TOSIN, tient à applaudir Monsieur le Maire et Madame la 1^{ère} Adjointe, pour leur investissement au sein de la commune lors du précédent mandat.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- FIXE le taux maximum, à savoir, 51,6 pour l'indemnité du maire
- FIXE le taux maximum, à savoir, 19,8 pour l'indemnité des adjoints

2°) Règlement intérieur

Afin d'assurer la bonne gestion des dossiers de la commune, Monsieur le Maire propose de valider le règlement intérieur qui fixe le fonctionnement de l'équipe municipale.

Présentation du règlement intérieur.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le règlement intérieur tel que présenté.

Madame Virginie BESSON, conseillère municipale, informe qu'elle vient de recevoir la procuration de Monsieur Romain MERME et la transmet au maire. Celle-ci sera comptabilisée dans les votes à compter de la délibération n°3.

3°) Création des commissions communales et élection des vice-présidents et des suppléants

Le règlement intérieur ayant été validé, les commissions communales proposées dans le règlement ont donc automatiquement été créées. Elles sont les suivantes :

- Finances
- Associations
- Scolaires et périscolaires
- Voirie-Travaux
- Cimetière
- Communication
- Urbanisme
- Cœur de village
- Santé

Monsieur le Maire rappelle que les délibérations nominatives, pour les commissions communales, entre autres, sont automatiquement votées à bulletin secret sauf si, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le vote à main levée.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le vote à main levée pour la désignation des vice-présidents et des suppléants de chaque commission.

Le Maire précise qu'il préside automatiquement chaque commission mais il ne pourra pas toujours assister à toutes les commissions.

Election des vice-présidents et des suppléants à main levée :

Commission Finances :

- Candidats : Vice-présidence : Romain MERME / Suppléant : Virginie BESSON

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- DESIGNE Romain MERME comme Vice-Président de la commission Finances
- DESIGNE Virginie BESSON comme suppléante de la commission Finances

Commission Associations :

- Candidats : Vice-présidence : Anne PERDEAMS / Suppléant : Sylvie BOSSU

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- DESIGNE Anne PERDEAMS comme Vice-Présidente de la commission Associations
- DESIGNE Sylvie BOSSU comme suppléante de la commission Associations

Commission Scolaire et Périscolaire :

- Candidats : Vice-présidence :
 - Ingrid MATHIEU
 - Alexandre PICAZO
- Candidat Suppléant : Coralyne NICOT

Le conseil municipal, avec 18 voix pour :

- DESIGNE Ingrid MATHIEU comme Vice-Présidente de la commission Scolaire et Périscolaire

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- DESIGNE Coralyne NICOT comme suppléante de la commission Scolaire et Périscolaire

Commission Voirie-Travaux :

- Candidats : Vice-présidence : Laurent PEROUCHET / Suppléant : Mickaël LONJON

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- DESIGNE Laurent PEROUCHET comme Vice-Président de la commission Voirie-Travaux
- DESIGNE Mickaël LONJON comme suppléant de la commission Voirie-Travaux

Commission Cimetière :

- Candidats : Vice-présidence : Nicolas RAVOUX / Suppléant : Laurent PEROUCHET

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- DESIGNE Nicolas RAVOUX comme Vice-Président de la commission Cimetière
- DESIGNE Laurent PEROUCHET comme suppléant de la commission Cimetière

Commission Communication :

- Candidats : Vice-présidence : Emmanuel DEVILLE / Suppléant : Aurélie BOUILLOT

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- DESIGNE Emmanuel DEVILLE comme Vice-Président de la commission Communication
- DESIGNE Aurélie BOUILLOT comme suppléante de la commission Communication

Commission Urbanisme :

- Candidats : Vice-présidence : Mireille MOREL / Suppléant : Guillaume TOSIN

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- DESIGNE Mireille MOREL comme Vice-Présidente de la commission Urbanisme
- DESIGNE Guillaume TOSIN comme suppléant de la commission Urbanisme

Commission Cœur de village :

- Candidats : Vice-présidence : Dider VESIN / Suppléant : Olivier BLAIN

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- DESIGNE Dider VESIN comme Vice-Président de la commission Cœur de village
- DESIGNE Olivier BLAIN comme suppléant de la commission Cœur de village

Commission Santé :

- Candidats : Vice-présidence :
 - Aurore DURRAFOUR
 - Alexandre PICAZO
- Candidat Suppléant : Adelyne FERRARI-SEGRETO

Le conseil municipal, avec 18 voix pour :

-DESIGNE Aurore DURRAFOUR comme Vice-Présidente de la commission Santé

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-DESIGNE Adelyne FERRARI-SEGRETO comme suppléante de la commission Santé

Il est précisé que les commissions sont ouvertes à l'ensemble des conseillers municipaux.

4°) Délégués SIEA

Monsieur le Maire rappelle que les délibérations nominatives, pour les délégués du SIEA, entre autres, sont automatiquement votées à bulletin secret sauf si, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le vote à main levée.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE le vote à main levée pour la désignation des délégués du SIEA

Il est nécessaire de désigner 2 titulaires et 4 suppléants qui représenteront la commune auprès du syndicat d'électricité de l'Ain.

Monsieur le Maire souligne l'importance de cette délégation pour représenter la commune dans le sens où le SIEA participe fortement à la vie quotidienne des collongeois : déploiement de la fibre optique, gestion de l'éclairage public, enfouissement des réseaux (projet de délibération n°6 ci-après)...

Il précise qu'il faudra participer à environ 4 réunions par an sur Bourg-en-Bresse.

Délégués SIEA :

- Candidat Titulaire n°1 : Lionel PERREAL / Candidats Suppléants : Emmanuel DEVILLE- Alexandre PICAZO
- Candidat Titulaire n°2 : Anne PERDEAMS / Candidats Suppléants : Mickaël LONJON-Didier VESIN

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-DESIGNE Lionel PERREAL et Anne PERDEAMS comme Délégués titulaires du SIEA

-DESIGNE Emmanuel DEVILLE et Alexandre PICAZO comme suppléants de Lionel PERREAL

-DESIGNE Mickaël LONJON et Didier VESIN comme suppléants d'Anne PERDEAMS

5°) Délégués PNR du Haut-Jura

Monsieur le Maire rappelle que les délibérations nominatives, pour les délégués du PNR du Haut-Jura, entre autres, sont automatiquement votées à bulletin secret sauf si, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le vote à main levée.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE le vote à main levée pour la désignation des délégués du PNR du Haut-Jura

En pratique, ces délégués devront participer à trois Comités syndicaux organisés chaque année dans le Jura sachant que le prochain Comité Syndical d'installation est prévu le samedi 20 juin 2026 au matin. Il faut mobiliser sa journée complète mais en général la fondue est offerte...

Délégués PNR du Haut-Jura :

- Candidats Titulaires : Anne PERDEAMS-Emmanuel DEVILLE
- Candidats Suppléants : Olivier BLAIN-Nicolas RAVOUX

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- DESIGNE Anne PERDEAMS et Emmanuel DEVILLE comme Délégués titulaires du PNR du Haut-Jura
- DESIGNE Olivier BLAIN comme suppléant d'Anne PERDEAMS au sein du PNR du Haut-Jura
- DESIGNE Nicolas RAVOUX comme suppléant d'Emmanuel DEVILLE au sein du PNR du Haut-Jura

6°) SIEA : plan de financement enfouissement rue Ruybot

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider les plans de financement proposés par le SIEA afin d'enfouir les réseaux électriques et de télécommunication de la rue Ruybot pour un reste à charge de la commune de 74 682,12 € (prévision SIEA) sur une somme totale de 386 300 €.

Présentation des plans de financement.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE les plans de financement tel que présentés
- AUTORISE Monsieur le Maire à les signer

7°) Location d'un hangar

Etant donné les travaux prévus prochainement pour l'installation de la chaudière du réseau de chaleur, Monsieur le Maire rappelle la nécessité de déménager une partie du hangar communal actuel. Dans l'urgence, il est proposé de louer un espace à compter du 15 avril 2026 pour un montant de 800 €/mois :

- Box fermé d'environ 52 m² dans le hangar localisé au 55 place du château à Ecorans
- Une travée d'environ 60 m² dans le hangar situé sous la route du Pays de Gex

Présentation du bail, du règlement intérieur et d'une photo.

Monsieur Picazo s'interroge sur le caractère urgent de cette décision.

Monsieur le Maire explique qu'il était impératif de signer le contrat de chaleur avant la fin de l'année 2025 afin de bénéficier des aides correspondantes. Parallèlement, des contrats ont été signés avec la Semcoda pour un raccordement prévu fin 2026.

Il rappelle qu'il était initialement prévu que la caserne des pompiers accueille le matériel de la mairie. Toutefois, le retard pris dans les travaux de transfert des pompiers rend cette solution impossible à court terme. Il est donc nécessaire de louer immédiatement un local afin de stocker le matériel de voirie car les travaux liés à la chaudière doivent débiter à la fin du mois d'avril.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail et le règlement intérieur tels que présentés.

II- Points divers

Monsieur Emmanuelle DEVILLE demande à quelle date se tiendront les premières commissions.

Monsieur le Maire précise qu'elles ne pouvaient être réunies avant la désignation de leurs vice-présidents.

Les premières réunions sont ainsi annoncées :

- Jeudi 2 avril à 20 h 00 : commission Finances (réunion de travail fermée au public)
- Mardi 7 avril à 18 h 00 : commission Communication (réunion de travail fermée au public)

Monsieur le Maire évoque également la possibilité d'acquérir un tableau interactif afin de permettre l'organisation de visioconférences et d'améliorer, à l'avenir, les présentations en conseil municipal.

L'équipe municipale est informée des réparations à venir sur le parc de jeux de la Semcoda. Après une présentation rapide, la « balançoire-pneu » anti-vandalisme est préférée au « nid d'oiseau » standard.

La mairie a été sollicitée pour la mise à disposition d'un terrain dans le cadre d'un projet de ferme pédagogique de culture de champignons. Des membres du conseil rencontreront les porteurs du projet.

Suite à la demande de Monsieur Alexandre PICAZO, Monsieur le Maire explique que pour des raisons de confidentialité les Déclaration d'Intention d'Aliéner (ventes) ne sont plus présentées en conseil municipal.

Monsieur Alexandre PICAZO se propose pour recevoir une délégation de célébration afin de soulager Monsieur le Maire et les adjoints. Monsieur le Maire l'en remercie et indique qu'il étudiera cette possibilité.

Le Rugby Club invite le conseil municipal à assister à un match. Le conseil remercie le RCC pour cette invitation.

La Colonie d'Antan invite le conseil municipal à sa crémaillère le 23 mai 2026 à 11 h 30.

Monsieur Olivier BLAIN et Monsieur Alexandre PICAZO indiquent qu'ils s'y rendront.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Prochaine réunion du conseil municipal : à déterminer
